



Moulton, le 21 novembre 2011

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 novembre 2011

Mairie de Moulton
14370 Moulton

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 novembre 2011 sous la présidence de M. Alain TOURRET, Maire.

Etaient présents : MM. TOURRET, RAULT, BOUCTON, KERAUTRET, Mme TOFFOLUTTI, M. BUISSON, Mmes FAURE, LECONTE, BELLAIR, MM LECOQ et TARRAGO formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. PICHON (pouvoir à M. Boucton), VITCHEN (excusé), Mme TAILPIED (pouvoir à M. Rault), M. DAUPHIN (pouvoir à M. Tourret), Mmes VARIN et PICHARD (excusées).

Mme LECONTE a été élue secrétaire.

CREATION DE TROIS ECOJARDINS

Taxe d'aménagement :

La fiscalité de l'aménagement a été réformée. La taxe d'aménagement vient remplacer la taxe locale d'équipement. La nouvelle taxe s'appliquera à toutes demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} mars 2012. La commune doit prendre une délibération avant le 30 novembre 2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer la taxe d'aménagement au taux de 5%. Seules les exonérations de plein droit seront applicables.

Urbanisme :

La commune doit aménager dans les années à venir 40 hectares dont elle a la maîtrise foncière. Devant l'ampleur de l'opération qui engagera l'avenir de Moulton, il convient de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Municipal décide de passer avec Monsieur Vincent SABATIER, architecte, une convention pour l'accompagnement de la commune de Moulton dans la réalisation d'un quartier durable visant à promouvoir un urbanisme de projet. L'accompagnement visera à aider à la constitution d'un comité de pilotage, à dégager les objectifs partagés, à organiser la recherche des différents partenaires utiles et à mettre en œuvre les procédures opérationnelles. Le contrat est prévu pour un somme maximale de 4 000€ HT au tarif de 450€ la ½ journée et 750€ la journée.

Une haie doit être aménagée le long du CD47. Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général.

Salle multisports :

Une consultation doit être organisée pour accompagner la construction de la salle multisports sur plusieurs missions : SPS, contrôle technique et étude de sol.

Zone industrielle :

La viabilisation de la parcelle n°4 est confiée après consultation, à l'entreprise JGTP, moins disante, pour 5 643€ HT.

Quartier du bois :

Le Conseil Municipal décide la création d'éco-jardins qui seront mis à la disposition des locataires du lotissement du bois après concours sur projet.

L'entreprise Cormier-Barea, moins disante, est retenue pour la réalisation des dalles béton destinées à accueillir les cabanons soit 3 971,76€ HT.

Trois abris de jardins seront acquis au prix de 759€ l'unité et trois récupérateurs d'eau de pluie au prix unitaire de 169€.

Ecole :

Après enquête menée par les parents d'élèves, étude du Conseil d'école et grâce à la création récente d'un nouveau poste à l'école, il est désormais possible de modifier les horaires de la garderie pour étendre la durée d'accueil des élèves de 18h à 18h30. Les tarifs de 7h30 à 18h restent inchangés. Au-delà de 18h et jusqu'à 18h30 un supplément de 0,50€ sera demandé soit 1,50€ par jour ou 5€ par semaine.

Tarifs de la salle des fêtes :

Weekend : 137€

Réunion sans fourniture de matériel : 39€

Bibliothèque :

Le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib s'élève à 320€ HT par an.

Le Conseil Municipal accepte d'organiser la lecture de contes par une comédienne pour trois représentations à 250€ l'unité.

Personnel communal :

Le ticket restaurant est porté à 7,50€ au lieu de 7€. La participation supplémentaire de la commune s'élève à 0,30€ par ticket.

Communauté de communes Val ès dunes:

Le Conseil Municipal accepte la modification du siège administratif de la Communauté de communes Val ès dunes au 1, Rue Guéritot à Argences.

Concours des maisons fleuries et des jardins potagers :

Les prix attribués par le jury s'élèvent à 315€ pour les maisons fleuries et 235€ pour les jardins potagers.

SIGAZ :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités du SIGAZ pour l'année écoulée.

Pour extrait conforme

Alain TOURRET

Maire de Moul